

## LIVRET D'ACCUEIL

**CARREL, un Centre de Formation HANDI-ACCUEILLANT**  
Charte H+ formation, qui porte...



- ⇒ **Vous** voulez intégrer Carrel pour y suivre la formation de votre choix.
- ⇒ **Vous** êtes porteur d'un handicap visible ou invisible, moteur, invalidant, cognitif...
- ⇒ **Vous** vous demandez :
  - Si Carrel prend en considération les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
  - Quels aménagements Carrel peut mettre en place en considération de votre handicap.

**Nous répondons à vos interrogations dans ce livret d'accueil des personnes en situation de handicap (PSH) autour de 4 points :**

1. Le handicap et les besoins spécifiques
2. Les lois, la charte H+ formation et le référent H+ formation
3. Les mesures d'aménagements pédagogiques
4. L'accessibilité des locaux

## 1. LE HANDICAP ET LES BESOINS SPECIFIQUES

Le handicap est **multiforme**. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif.



**Près de 80 % des situations de handicap sont invisibles**, comme :

- Certaines déficiences auditives ou visuelles
- Le handicap mental léger
- Le handicap psychique
- Certaines situations de handicap liées à l'état de la santé (exemple : insuffisance respiratoire ou cardiaque, diabète)

Chaque situation de handicap (visible ou invisible) génère **des besoins spécifiques** en **matière d'aménagements pédagogiques** notamment ou **d'accessibilité**.

**Le handicap moteur** : (difficulté à se mouvoir, monter des escaliers) ; **les maladies invalidantes** : (diabète / sclérose en plaque, cancer) ; les personnes désavantagées par leur petite taille ou trop grande taille.

**Le handicap auditif :** Il s'agit souvent d'un handicap **invisible**. Beaucoup de situations sont difficiles pour les personnes atteintes d'un handicap auditif, suivre le cours, être gêné par des endroits sonores.

**Le handicap visuel :** peut aller de la cécité, aux déficiences d'acuité visuelle, ainsi que les troubles de la vision. Les personnes qui ont un handicap visuel peuvent, selon le cas, avoir des incapacités totales ou partielles pour lire et écrire. Elles peuvent avoir un champ visuel réduit, être gênées par un faible éclairage, avoir des mauvaises perceptions des couleurs, se trouver en difficulté pour se repérer, s'orienter, se déplacer.

**Les handicaps cognitifs :** Ils se caractérisent par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision, entraînant des troubles du langage et de la parole plus ou moins importants, et des troubles de l'apprentissage.

Il s'agit pour l'essentiel des troubles cognitifs appelés les « **DYS** », qui sont **invisibles**

Comme **la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie...** Handicaps qui concernent les troubles de l'apprentissage, le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les symptômes associés, comme la perte de confiance en soi, l'anxiété, l'agressivité, la fatigabilité.



## 2. LES LOIS SUR LE HANDICAP, LA CHARTE H+ FORMATION ET LE REFERENT H+ FORMATION

**Carrel s'inscrit dans un contexte légal évolutif** dont les 3 principaux textes sont :

- La Loi du **11 février 2005 (mise à jour en 2017)** pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi repose sur quelques piliers fondamentaux qui sont pour l'essentiel : **une définition du handicap**, l'accessibilité, **un droit à la compensation** : droit pour une PSH de bénéficier de toute mesure individuelle susceptible de lui garantir autant que possible l'égalité des droits et des chances.
- La loi du **5 septembre 2018** pour la liberté de choisir son avenir professionnel) qui améliore l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés dans les entreprises. (OETH)
- **La démarche H+ formation** qui s'appuie sur le respect d'une charte qualitative comportant une série d'engagements dont : **accueillir et accompagner** tous les publics ; disposer d'une équipe pédagogique concernée ; Désigner un Référent H+ formation formé, interlocuteur principal de personnes en situation de handicap\*. Et au-delà de s'inscrire dans ce contexte légal, c'est également contribuer à instaurer une **culture handi-bienveillante** ; **handi-accueillante** et **handi-inclusive** dans le cadre de la formation professionnelle.

### 3. LES MESURES D'AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES (COMPENSATION DU HANDICAP)

L'attribution de la charte H+ formation par la Région **c'est vous garantir** :

- Un accès de droit commun à la formation pour tous et toutes.
- L'identification de vos besoins spécifiques individuels lors d'un « **entretien diagnostic** » avec le Référent H+ formation pour déterminer la mise en place des mesures d'aménagements pédagogiques adaptées :

*Plan personnalisé / 1/3 temps / agrandissement des cours / lecture des consignes / lecture des sujets d'examen / heures de soutien scolaire / demandes d'aménagements auprès du rectorat pour l'examen officiel / scribeur / aide humaine en fonction des situations...*

« **Un bilan d'étape** » au cours de la formation avec le Référent H+ formation.  
Et entre les deux , pour assurer le lien avec l'équipe pédagogique , « **une fiche de liaison** » comportant les préconisations de compensation.

- C'est vous garantir un taux de réussite plus important à l'issue de la formation.
  - **Une aide à la constitution et rédaction d'une demande de RQTH** auprès de la MDPH (maison départementale du handicap).
  - **La demande d'aménagement auprès du rectorat pour le passage des examens officiels**
  - C'est également participer à une **enquête de satisfaction H+ formation** dans le but d'une amélioration continue :



**La Région Auvergne-Rhône-Alpes**  
**La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**DONNEZ VOTRE AVIS!**

## Enquête de satisfaction H+ Formation

**POURQUOI?**

- Connaître votre satisfaction suite à la formation réalisée dans un organisme charté H+
- Apprendre de votre expérience
- Savoir comment améliorer l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et apprentis en situation de handicap

**POUR QUI?**

- Vous, les stagiaires et apprentis en situation de handicap

**COMMENT?**

- Questionnaire accessible en ligne : <https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/>
- Questionnaire disponible en version papier. Demandez à la Mission Handicap de votre organisme de formation.

⇒ Un lien vous sera transmis par mail en cours d'année pour participer à cette enquête.

#### 4. C'EST GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Avec la mise à disposition dans l'établissement, d'un **PMR** (ascenseur pour les personnes à mobilité réduite) ; la mise à disposition **d'un badge** pour emprunter l'ascenseur ; **des masques inclusifs** pour les formateurs de personnes malentendantes ; des **fauteuils ergonomiques** ; une police « **open dyslexic** » sur les ordinateurs... **des conseils et une veille sur les outils et autres actualités.**

## 5. TEMOIGNAGES

« Lorsque je suis arrivée à Carrel, je n'avais pas connaissance de l'accompagnement dont je pouvais bénéficier. J'ai un handicap non visible depuis ma naissance sans avoir reçu un quelconque accompagnement. J'ai apprécié l'information qui nous a été délivrée dès la rentrée à Carrel. Un entretien avec Mme Petit a eu lieu le jour même afin d'évaluer mon besoin ainsi que la mise en place des démarches nécessaires à cet accompagnement. Grâce à ces conseils, j'ai pu bénéficier du tiers temps lors de mes examens et obtenu une reconnaissance de mon handicap à 34 ans ! Aujourd'hui, j'aborde avec plus de sérénité mon avenir professionnel et je suis très reconnaissante et satisfaite par le suivi qui a été réalisé. Je me suis sentie vraiment accompagnée. »

**Rolanda**

« L'Institut Carrel aide beaucoup les jeunes qui ont besoin d'aménagement pour suivre les cours. On m'a autorisé à prendre mon ordinateur pour la majorité des cours ce qui fait que je prends tous mes cours sur mon ordinateur. Pour les validations je dispose aussi de mon ordinateur, d'une clé USB, et d'un tiers temps. Je peux avoir certains cours sur la plateforme Teams. J'ai des échanges réguliers avec la référente Handicap H+, Mme PETIT, et ma référente de formation, Mme BLONDIN. Elles sont à l'écoute et peuvent me recevoir en présence d'un parent si besoin. Elles sont très disponibles pour trouver des solutions et mettre en place des aménagements. »

**Maxence Dagnaud, Bac Pro commerce 1ère année**

« Livret d'accueil Page 6 sur 7 HANDI-INS-001A Version 01/2023 Madame PETIT et l'équipe pédagogique du centre de formation CARREL, m'ont permis l'accès à des aménagements, tel que des tiers-temps, la mise en place d'un ordinateur pour les examens. De plus, Madame PETIT veille à ce que chaque personne qui la sollicite soit accompagné dans ses démarches et c'est être à l'écoute des personnes en difficultés. Ces aménagements m'ont permis l'obtention de mon BTS et continuer mon cursus en Licence au sein de l'institut CARREL. Merci encore à toute l'équipe pédagogique et à Madame PETIT. »

**J.L Apprenant en Bac +3 Niveau 6 Conseiller Patrimonial**

« Actuellement en 3<sup>è</sup> année de BACHELOR MCR, je ne peux que remercier à la fois Madame PETIT et l'équipe pédagogique de Carrel pour leur accompagnement depuis mon intégration en 1<sup>ère</sup> année de Bachelor. Les préconisations pédagogiques ainsi que les aménagements lors des examens ont toujours été pris en compte. Madame PETIT est en relation avec ma formatrice référente pour leur mise en place, plusieurs semaines avant les examens ou évaluations partielles. J'ai pu bénéficier de tiers-temps, de relecture de consignes et d'un scripteur pour les épreuves écrites. Pour le suivi des cours, l'équipe pédagogique est informée de ces aménagements et adapte les supports de cours si besoin. Pour les épreuves prévues en mars 2023, Mme MINIGGIO en collaboration avec Mme PETIT ont déjà tout organisé ce qui me permet d'être plus serein et confiant. Je peux dire que cet accompagnement m'a rassuré pour la poursuite de mes études. Je remercie Madame PETIT pour son suivi, son écoute et ses encouragements, depuis bientôt 3 ans, ainsi que toute l'équipe de Carrel, à l'écoute et soucieuse de ma réussite professionnelle. »

**A.G Apprenant en Bac +3 Niveau 6 MCR**

« Plusieurs possibilités s'offraient à moi pour effectuer ma VAE. J'avais le choix entre des certifications de niveau 6 et de niveau 7. Après avoir échangé avec Monsieur SCAPOTTA et Madame PETIT, le choix m'a semblé évident. Ce sera Carrel ! Que ce soit l'information, la prise en charge, le suivi et l'accompagnement, tous les services et les différentes personnes avec lesquelles j'ai échangé tout au long de mon parcours VAE se sont montrées à l'écoute et m'ont suivie avec une grande bienveillance. La bienveillance, c'est tellement rare et c'est pourtant si appréciable ! La réactivité des équipes, l'adaptation dont j'ai bénéficié dans le cadre de mon accompagnement effectué par Madame BENOIT, que je remercie au passage, démontre une vraie volonté d'accompagnement qui m'a vraiment aidé. Grâce à toute l'équipe de Carrel, je ne me suis pas sentie seule ni malade. J'ai passé ma VAE de la certification MCR comme tout le monde, je n'ai pas eu le sentiment d'être diminuée bien au contraire, je me suis sentie valorisée et soutenue. J'ai effectué ma soutenance orale de VAE devant un jury qui s'est également montré bienveillant et qui m'a permis de mener ma soutenance sereinement. Je recommande vivement Carrel qui a su mettre en œuvre un accompagnement en phase avec mes besoins sans pour autant me faire sentir différente. »

**N.G Lauréate niveau 6 MCR issue d'un parcours VA**